



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 octobre 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 octobre 2005

**Lotissement Communal 'Les Pinsons' - Avenant n° 1 au contrat de  
maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2005**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2000 et convention de mandat en date du 6 Juillet 2000, la Ville de Niort a confié à la SEMIE la réalisation d'un lotissement communal rue d'Antes. Cette opération a ensuite fait l'objet de quatre opérations distinctes : Les Piverts, Les Verdiens, Le Chant des Oiseaux et les Pinsons.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement Architectes Associés – groupe Etude, les travaux de viabilité primaire du lotissement Les Pinsons ont été réalisés et les 17 lots commercialisés.

Le règlement du lotissement « Les Pinsons » prévoit l'obligation de laisser un espace non clos de 5 m sur 5 m sur la partie privative des terrains afin de pouvoir y stationner deux véhicules.

Cette obligation a donné lieu à une pétition des acquéreurs des parcelles demandant sa suppression, afin de pouvoir se clore sur la totalité de leur parcelle.

Une étude a été demandée au maître d'œuvre pour retrouver ces stationnements sur l'espace public, proposition qui a reçu l'avis favorable de 14 des acquéreurs ce qui permet, conformément à l'article L 315-3 du Code de l'Urbanisme, de déposer un modificatif au lotissement.

La maîtrise d'œuvre va réaliser le dossier modificatif pour un coût de 1280,00 € H.T. ce qui nécessite conformément aux articles 3 et 10 de la convention de mandat, la validation par le Conseil Municipal d'un avenant au contrat initial de maîtrise d'œuvre pour ce même montant qui est inférieur à 1 % du montant initial.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du lotissement « Les Pinsons » ;
- autoriser la SEMIE à signer l'avenant n° 1 ;
- préciser que les crédits nécessaires seront imputés sur le budget annexe du lotissement chapitre 11-608 # 00434.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'adjoint au Maire

**Rémy LANDAIS**